

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

---

### DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE

L'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en sa réunion du 14 et 15 Avril 2016,

- Vu le Code Général des Collectivités locales,
- Vu le budget régional de l'exercice 2016,
- Vu le rapport correspondant de Monsieur le Président du Conseil régional,
- Vu l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Energie

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- I. D'approuver le projet de plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux Drôme-Ardèche et son rapport environnemental tels que figurant en annexes 1 et 2.

Laurent WAUQUIEZ

Président du Conseil régional